



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 30 juillet 2025  
à 10 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la construction, la fourniture et la pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 1 392 229,84 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 1 210 634,64 \$ + contingences (15%): 181 595,20 \$) - Appel d'offres public # 2025-03 (3 soumissionnaires).

**40 – Réglementation**

- 40.01** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: «Liste des événements publics pour la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2025 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1255880008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la construction, fourniture et pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 1 392 229,84 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 1 210 634,64 \$ + contingences (15%): 181 595,20 \$) - Appel d'offres public # 2025-03 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé:

1. d'accorder à Limoges et Fils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction, la fourniture et la pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 210 634,64 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 2025-03 ;
2. D'autoriser une dépense de 181 595,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. De procéder à une évaluation du rendement de Limoges et Fils inc.;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Sylvain PROVENCHER Le 2025-07-29 13:27

**Signataire :**

Sylvain PROVENCHER

\_\_\_\_\_  
Directeur DAUSE ile bizard  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la  
sécurité publique



**IDENTIFICATION** Dossier # :1255880008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la construction, fourniture et pose de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 1 392 229,84 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 1 210 634,64 \$ + contingences (15%): 181 595,20 \$) - Appel d'offres public # 2025-03 (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du budget participatif citoyen de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a bénéficié d'une enveloppe monétaire pour la construction, fourniture et l'installation de nouveaux jeux d'eau au parc Chaumette.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1240543019: Accorder un contrat à Groupe Civitas inc., pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation d'un nouveau jeu d'eau au parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente-cadre 2024-10 - Dépense totale de 105 123,94 \$ taxes incluses (contrat : 95 567,22 \$ + contingences (10 %) : 9 556,72 \$).

GDD 2250543002 : Accorder un mandat de 31 684, 90 \$ tti à Solmatech pour l'élaboration d'une étude géotechnique concernant la construction, fourniture et pose de jeux d'eau au Parc Chaumette à l'arrondissement de l'île Bizard Sainte-Geneviève- entente cadre: 23-20255 - dossier 2025-03

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la construction, fourniture et installation de jeux d'eau dans le parc Chaumette dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le contrat inclut, mais sans s'y limiter :

- Terrassement;
- Installation de la tuyauterie et du câblage électrique;
- Coffrage et bétonnage de la dalle de l'aire de jeux;
- Fourniture et pose des modules de jeux d'eau;

- Raccordement au réseau d'eau et égout municipale;
- Raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec;
- Mise en marche et tests des jeux d'eau.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'effectuer la construction, fourniture et l'installation de jeux d'eau dans le parc Chaumette, un appel d'offres public (AO 2025-03) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 13 juin au 16 juillet 2025 conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet à 10 h 30 au 406, Montée de l'église, Montréal, Québec.

Trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Limoges et Fils inc.
- Urbex Construction Inc
- Aménagement Promover

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 15% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Limoge et Fils inc.	1 210 634,64 \$	181 595,20 \$	1 392 229,84 \$
Aménagement Promoverit	1 312 709,82 \$	196 906,47 \$	1 509 616,29 \$
Urbex Construction Inc,	1 716 933,17 \$	257 539,98 \$	1 974 473,15 \$
<b>Dernière estimation</b>			
	1 180 310,36 \$	177 046,55 \$	1 357 356,91 \$
Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)			1 625 439,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			233 209,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			(1 392 229,84) \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			-100,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			34 872,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			2,57%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			117 386,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			8,43%

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites par le bureau de greffe de l'arrondissement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Il est donc recommandé au Conseil d'approuver le choix de l'entreprise Limoges et Fils inc.

pour la construction, fourniture et installation de jeux d'eau au parc Chaumette à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est assumée par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

La dépense totale de ce contrat est de 1 392 229,84 \$ taxes incluses, ou 1 271 291,41 \$ net de ristournes, incluant un montant de 181 595,20 \$ \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	SGPMRS
Contrat	1 210 634,64 \$
Contingences	181 595,20 \$
Total taxes incluses	1 392 229,84 \$
Total net des ristournes	1 271 291,41 \$

Le montant de 1 271 291,41 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 1 271 291,41 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi (net de ristourne)	2025	2026	2027	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	1 271 \$	0\$	0\$	1 271 \$

### MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

date de début: Août 2025  
date de fin: décembre 2025

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Mohand Ou Achou LAOUCHE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Severine HEYMANS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Jed BEN AOUN, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Jed BEN AOUN, 28 juillet 2025  
Anna CHKADOVA, 28 juillet 2025  
Severine HEYMANS, 25 juillet 2025

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mostafa OUSSALAH  
ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2025-07-25



**Dossier # : 1254364017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 30 juillet 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

**Signé par** Sylvain PROVENCHER Le 2025-07-28 12:07

**Signataire :**

Sylvain PROVENCHER

---

Directeur DAUSE ile bizard  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la  
sécurité publique

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1254364017

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juillet 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

**CONTENU****CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. A cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de ces événements publics qu'ils soient ponctuels ou récurrents, pour les événements nommés dans le tableau ci-joint.

Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement (vente d'objets promotionnel et/ou pour des fins de levée de fonds, utilisation d'appareil de cuisson, production de bruit, etc.) et au Règlement CA28 0067 sur l'occupation du domaine public.

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations dans le document en pièce jointe.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Service de police de la Ville de Montréal, Sécurité publique de l'arrondissement, Service ambulancier et STM, etc.), le cas échéant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA25 28133 - 8 juillet 2025- Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour

chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1259350008)

CA25 28 107 - 4 juin 2025 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1254364008)

## **DESCRIPTION**

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, culturelle, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique et commémorative. La liste des événements est jointe au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, l'utilisation de la musique et de faire de la vente de produits dérivés, si applicables.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés, en regard du panier de services énuméré dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes ainsi que du Règlement sur les tarifs 2025 de l'arrondissement (CA28 0085).

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité, des plans d'installation, seront balisés en conformité avec le règlementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Alexandre HEROUX, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude OUELLET  
Directrice - Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-07-28

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.ds.(ile bizard-outremont)